



## Assemblée Générale Restreinte Mercredi 16 décembre 2020

### Compte-rendu de séance

**Nota bene** : Les débats sont retranscrits dans le Procès-Verbal de la séance. Si vous souhaitez le consulter merci de prendre l'attache du service des assemblée auprès de la Direction Générale Adjointe de la Coordination et des Affaires Juridiques ([servicedesassemblees@sddea.fr](mailto:servicedesassemblees@sddea.fr) – T. 03 25 83 27 27).

La séance a débuté à 14h00

L'Assemblée Générale Restreinte GeMAPI s'est réunie en visioconférence via l'application VIADUC.

<b>Objet du vote</b>	<b>Budget Supplémentaire 2020 du budget annexe GeMAPI</b>
----------------------	---

**Ont pris part au vote** : MM. et Mmes Rémy BANACH, Alain BOYER, Patrick BRIQUET, Jean-Marie CAMUT, Christian DENORMANDIE, Francis DEON, Albert DESVERONNIERES, Jean-Albert HOSDEZ, Stéphane MELE, Dominique SEURAT, Jean-Michel VIART, Didier THIEBAUT, Philippe VILLAIN, Marie-Laure HRVOJ.

Pour mémoire, lors de l'Assemblée Générale Restreinte du 18 février 2020, a été adopté le budget primitif 2020 pour 2 705 151 € en dépenses et en recettes :

BP 2020	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 397 061</b>	<b>2 397 061</b>
- opérations réelles	2 327 061	2 382 161
- opérations d'ordre	70 000	14 900
<b>Investissement</b>	<b>308 090</b>	<b>308 090</b>
- opérations réelles	293 190	238 090
- opérations d'ordre	14 900	70 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 705 151</b>	<b>2 705 151</b>

Le budget supplémentaire 2020 a vocation à affecter les résultats 2019 et à ajuster le budget primitif en fonction de l'avancée des projets.

La somme des propositions qui s'élève pour ce budget supplémentaire à 323 820,09 € en dépenses et 959 757,77 € en recettes, intègre :

En dépenses :

- des reports de crédits en investissement pour 136 215,65 € qui ont déjà fait l'objet d'un vote en 2019.
- des reports de crédits en fonctionnement pour 85 828,96 € qui ont déjà fait l'objet d'un vote en 2019.

En recettes :

- des reports de crédits en investissement pour 177 190 € qui ont déjà fait l'objet d'un vote en 2019.
- des reports de crédits en fonctionnement pour 191 999 € qui ont déjà fait l'objet d'un vote en 2019.
- des résultats antérieurs pour 970 164,12 € (868 388,64 € en fonctionnement et 101 775,48 € en investissement).

Hors écritures d'ordre, reports de crédits et résultats antérieurs reportés, le budget supplémentaire 2020 peut se résumer ainsi :

Mouvements réels	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	0,00	-338 621,00
Investissement	0,00	60 801,13
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>-277 819,87</b>

En opérations réelles (y compris les résultats antérieurs reportés), le budget annexe GeMAPI du SDDEA affiche 2 944 071,09 € en dépenses et 3 580 008,77 € en recettes.

Toutes ces inscriptions détaillées dans la maquette présentée en séance, en dépenses et en recettes constituent le projet de budget supplémentaire 2020 du budget annexe GeMAPI du SDDEA.

Résultat du vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 2

***Ainsi les membres de l'Assemblée Générale Restreinte ont choisi :***

- **D'APPROUVER** l'inscription en dépenses d'investissement du déficit constaté sur cette section en 2019 sur la ligne codifiée 001, pour un montant de 101 775,48 € ;
- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat de fonctionnement de 60 801,13 € en réserves (compte 1068 – Autres réserves) compte tenu du besoin de financement ;
- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat de fonctionnement de 868 388,64 € en report à nouveau (compte 002, résultat de fonctionnement reporté) ;
- **DE STATUER** sur les propositions budgétaires figurant au projet de budget supplémentaire de 2020 ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

<b>Objet du vote</b>	<b>Autorisation d'ouverture de crédit dans l'attente du vote du budget primitif 2021 du budget annexe GeMAPI</b>
----------------------	--

**Ont pris part au vote :** MM. et Mmes Rémy BANACH, Alain BOYER, Patrick BRIQUET, Jean-Marie CAMUT, Christian DENORMANDIE, Francis DEON, Albert DESVERONNIERES, Jean-Albert HOSDEZ, Stéphane MELE, Dominique SEURAT, Jean-Michel VIART, Didier THIEBAUT.

Selon l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, la collectivité territoriale ou l'établissement public est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, la collectivité territoriale ou l'établissement public peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conclusion, il vous est proposé de bien vouloir approuver les montants, présentés en annexe pour le budget annexe GeMAPI, nécessaires aux liquidations et mandatements dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Résultat du vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Ainsi les membres de l'Assemblée Générale Restreinte ont choisi :**

- **D'AUTORISER** l'ouverture de crédit dans l'attente du vote du budget primitif 2021 du budget annexe GeMAPI.

La séance a été levée à 14h30

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,**



**Jean-Michel VIART**